

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL462

présenté par  
M. Piron

-----

### ARTICLE 3

**IA** l'alinéa 4, après les mots :

« de proximité »,

insérer les mots :

« la gestion des services publics environnementaux en matière de déchets, d'eau et d'assainissement, et de distribution de l'énergie ».

**II A** l'alinéa 4, après les mots :

« aménagement de l'espace »,

insérer les mots :

« et la planification du droit des sols ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préciser les missions de chefs de file des communes et intercommunalités en matière de droit des sols et de gestion des services publics environnementaux ; services dont elles sont aujourd'hui les autorités organisatrices, à savoir en matière de gestion des déchets, d'eau et d'assainissement et de distribution de l'énergie.

Tel est l'objet du présent amendement.